

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Résolution 298 (2010)¹ Après Copenhague, les villes et les régions relèvent le défi

1. La 15^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a réuni à Copenhague (Danemark), du 7 au 18 décembre 2009, les représentants de 193 gouvernements et un très grand nombre d'autorités locales et régionales et d'organisations non gouvernementales du monde entier pour préparer la suite à donner au Protocole de Kyoto.

2. Cette conférence a été emblématique par la mobilisation qu'elle a provoquée et les attentes qu'elle a fait naître dans l'opinion publique, marquant ainsi un tournant historique dans la réponse mondiale à apporter au défi du réchauffement climatique.

3. Malheureusement, l'accord politique conclu reste insuffisant au regard des enjeux d'aujourd'hui qui ne sont pas seulement d'ordre écologique mais bien économiques, et qui relèvent également de l'équité et des droits de l'homme.

4. Tout en déplorant ce manque de résultats, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe espère que cet accord représente néanmoins une première étape pour développer le contenu d'un nouveau traité contraignant à adopter impérativement lors de la prochaine Conférence des Parties, qui se tiendra au Mexique du 29 novembre au 10 décembre 2010.

5. De nombreux représentants des autorités locales et régionales dans le monde étaient présents à Copenhague, dont certains en tant que membres de leur délégation nationale, comme le préconisaient la Recommandation 271 (2009) et la Résolution 288 (2009) du Congrès, intitulées «Le défi global du changement climatique: les réponses locales».

6. Le Congrès note avec satisfaction leur détermination – peut-être plus forte encore après Copenhague – à agir en matière de climat et leur mobilisation, tant au travers de la Feuille de route des gouvernements locaux relative au climat que de leurs réseaux et associations respectifs.

7. Le Congrès était également représenté à Copenhague et s'est fortement engagé, notamment aux côtés du Comité des régions de l'Union européenne, pour que le rôle des

collectivités territoriales soit pleinement reconnu dans un nouvel accord mondial.

8. Il salue la reconnaissance formelle par certains pays tout comme par l'Union européenne du rôle essentiel qu'elles sont amenées à jouer tant pour l'atténuation des effets du changement climatique que pour l'adaptation des territoires.

9. Le Congrès considère que l'action des gouvernements locaux et infranationaux pour relever les défis énergétiques et climatiques est d'autant plus indispensable que les Etats ne sont pas parvenus à des décisions concrètes. Il souhaite que les villes et les régions continuent à démontrer qu'elles sont le moteur de changements importants sur leur territoire.

10. Par conséquent, il appelle à la poursuite de cet engagement et à une participation effective tout au long du processus de négociation de l'année 2010 et au-delà. Il œuvrera pour sa part dans le même sens et soutiendra l'action des associations et réseaux internationaux de pouvoirs locaux et régionaux dans le processus diplomatique sur le climat.

11. Au vu de ces éléments, le Congrès appelle les pouvoirs locaux et régionaux des Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe:

a. à s'engager en matière de changement climatique et à se fixer des objectifs ambitieux sans attendre l'engagement des gouvernements;

b. en même temps, à entamer un dialogue avec leurs gouvernements respectifs afin d'enrichir les propositions de chaque nation et les inciter à souscrire des engagements clairs et ambitieux aux niveaux européen et mondial;

c. à demander à leurs gouvernements nationaux respectifs:

i. de reconnaître pleinement le rôle fondamental des pouvoirs locaux et régionaux dans la lutte contre le changement climatique;

ii. d'intégrer des représentants des collectivités territoriales dans les délégations qui seront formées pour la prochaine Conférence des Parties (Mexique, décembre 2010) et tout au long du processus de négociation d'un nouvel accord.

12. Le Congrès demande à sa Commission du développement durable de continuer à suivre les questions climatiques et énergétiques, et en particulier d'étudier les liens entre les droits de l'homme et le changement climatique, dans la mesure où les citoyens les plus modestes sont souvent les plus exposés aux risques.

1. Discussion et adoption par le Congrès le 18 mars 2010, 2^e séance (voir document CG(18)4, exposé des motifs), rapporteur: D. Suica, Croatie (L, PPE/DC).